Bilan Actif

Période du 01/01/24 au 31/12/24

ABO-ERG GEOTECHNIQUE

Devise d'édition €

Certifié conforme à l'original

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	222 479	218 654	3 825	6 624
Fonds commercial	192 848		192 848	192 848
Autres immobilisations incorporelles	26 691		26 691	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	**442 018**	**218 654**	**223 364**	**199 472**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	44 964	12 950	32 014	32 014
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	504 252	504 252		
Autres immobilisations corporelles	230 333	213 831	16 502	18 722
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	**779 548**	**731 032**	**48 516**	**50 736**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	998 895		998 895	1 166 278
Autres immobilisations financières	28 817		28 817	30 293
TOTAL immobilisations financières :	**1 027 712**		**1 027 712**	**1 196 571**
ACTIF IMMOBILISÉ	**2 249 277**	**949 686**	**1 299 592**	**1 446 780**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	325 546		325 546	269 982
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	**325 546**		**325 546**	**269 982**
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	9 404 626	(3 234)	9 407 860	9 485 905
Autres créances	1 203 055		1 203 055	1 054 440
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**10 607 681**	**(3 234)**	**10 610 915**	**10 540 344**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	232		232	900 232
Disponibilités	1 142 061		1 142 061	1 629 642
Charges constatées d'avance	179 378		179 378	133 638
TOTAL disponibilités et divers :	**1 321 670**		**1 321 670**	**2 663 512**
ACTIF CIRCULANT	**12 254 898**	**(3 234)**	**12 258 131**	**13 473 838**
Frais d'émission d'emprunts à étaler	14 902		14 902	26 078
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	14 519 077	946 452	13 572 625	14 946 696

Bilan Passif

Période du 01/01/24 au 31/12/24

ABO-ERG GEOTECHNIQUE

Devise d'édition €

RUBRIQUES			Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel	dont versé	368 000	368 000	368 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence			
Réserve légale			36 800	36 800
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau			3 812 425	3 664 842
Résultat de l'exercice			436 802	567 583
		TOTAL situation nette :	**4 654 027**	**4 637 225**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
		CAPITAUX PROPRES	**4 654 027**	**4 637 225**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
		AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques			264 473	219 951
Provisions pour charges			436 896	411 562
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**701 370**	**631 513**
DETTES FINANCIÈRES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			880 204	1 534 607
Emprunts et dettes financières divers				
		TOTAL dettes financières :	**880 204**	**1 534 607**
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES EN COURS				
DETTES DIVERSES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			2 806 526	3 210 135
Dettes fiscales et sociales			4 069 016	4 584 879
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			385 489	298 626
		TOTAL dettes diverses :	**7 261 030**	**8 093 640**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			75 994	49 711
		DETTES	**8 217 228**	**9 677 958**
Ecarts de conversion passif				
		TOTAL GÉNÉRAL	13 572 625	14 946 696

© Sage

Compte de Résultat (Première Partie)

ABO-ERG GEOTECHNIQUE

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Devise d'édition €

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	25 318 456		25 318 456	25 449 555
Chiffres d'affaires nets	**25 318 456**		**25 318 456**	**25 449 555**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 333	8 667
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			353 802	386 048
Autres produits			23	(47)
PRODUITS D'EXPLOITATION			**25 673 614**	**25 844 222**
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			889 652	1 014 348
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			(35 314)	61 181
Autres achats et charges externes			15 123 743	15 231 108
TOTAL charges externes :			**15 978 081**	**16 306 637**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			377 976	400 282
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			6 240 402	5 876 269
Charges sociales			2 529 973	2 241 177
TOTAL charges de personnel :			**8 770 375**	**8 117 446**
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			7 223	11 082
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			6 750	78 602
Dotations aux provisions pour risques et charges			26 891	50 600
TOTAL dotations d'exploitation :			**40 864**	**140 284**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			42 703	16 774
CHARGES D'EXPLOITATION			**25 209 999**	**24 981 422**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**463 615**	**862 800**

Compte de Résultat (Seconde Partie)

ABO-ERG GEOTECHNIQUE

Période du 01/01/24 au 31/12/24

Devise d'édition €

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2024	Net (N-1) 31/12/2023
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**463 615**	**862 800**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	72 786	76 514
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	72 786	**76 514**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	9 263	14 151
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		6 905
	9 263	**21 056**
RÉSULTAT FINANCIER	**63 523**	**55 458**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**527 138**	**918 258**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	10 191	16 539
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 204	
Reprises sur provisions et transferts de charges	37 034	75 036
	53 430	**91 575**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	96 087	127 608
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 204	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	80 000	20 000
	178 292	**147 608**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(124 862)**	**(56 033)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	25 187	165 713
Impôts sur les bénéfices	(59 713)	128 929
TOTAL DES PRODUITS	**25 799 829**	**26 012 312**
TOTAL DES CHARGES	**25 363 028**	**25 444 729**
BÉNÉFICE OU PERTE	436 802	567 583

© Sage

ABO-ERG GEOTECHNIQUE

Bureau d'étude géotechnique

Annexe

Exercice
du 01/01/2024 au 31/12/2024

Montants en K€

S O M M A I R E

SOMMAIRE 2
1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE 3
1.1 Evénements principaux de l'exercice 3
1.2 Principes, règles et méthodes comptables 3
1.3 Evénements postérieurs à la clôture 3
1.4 Dérogations, modifications aux principes et méthodes comptables 3
2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN 3
2.1 Bilan actif 3
2.1.1 Fonds commercial 3
2.1.2 Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux 4
2.1.3 Immobilisations corporelles – Mouvements principaux 4
2.1.4 Immobilisations incorporelles - Amortissements pour dépréciation 4
2.1.5 Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation 4
2.1.6 Crédit-bail 4
2.1.7 Postes du bilan relatifs aux entreprises liées 5
2.1.8 Immobilisations financières – Mouvements principaux 5
2.1.9 Evaluation des stocks 5
2.1.10 Actif circulant - Classement par échéance 6
2.1.11 Produits à recevoir 6
2.1.12 Valeurs mobilières de placement 6
2.2 Bilan passif 6
2.2.1 Capital 6
2.2.2 Charges à payer 7
2.2.3 Provisions pour risques et charges 7
2.2.4 Crédit-bail – Engagements 8
2.2.5 Autres dettes - Classement par échéance 8
3. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT 8
3.1 Montant du chiffre d'affaire en K€ 8
3.2 Ventilation de l'effectif moyen 9
3.3 Résultat exceptionnel 9
3.4 Transfert de charges 9
3.5 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices – Montants en K€ 9
3.6 Honoraires de Commissariat aux Comptes 9
4. ENGAGEMENTS 10
4.1 Engagements mentionnés précédemment 10
4.2 Autres engagements hors-bilan 10
5. IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ MÈRE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ 1010
6. TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ISSU DE LA LIASSE FISCALE 11
7. TABLEAU DE VARIATION DES AMORTISSEMENTS ISSU DE LA LIASSE FISCALE 12

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1.1 Événements principaux de l'exercice

➔ Néant

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général et modifié par le règlement 2016-07 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :
Continuité de l'exploitation,
Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
Indépendance des exercices,
et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.3 Événements postérieurs à la clôture

➔ Néant

1.4 Dérogations, modifications aux principes et méthodes comptables

➔ Néant

2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

2.1 Bilan actif

2.1.1 Fonds commercial

Le fonds de commerce, exploité à La Seyne, a été acquis le 01.10.1988 pour un montant de 150 162 €.
Le fonds de commerce exploité à Nice a été acquis le 15.03.1990 pour un montant de 42 686 €.
Ils ne font pas l'objet d'amortissement. Toutefois, ils pourront faire l'objet d'une provision pour dépréciation si leur valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

2.1.2 Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux

Nature de l'immobilisation	Montants en K€	
	Invest.directs	Crédit-bail.
Concessions, Brevets, Licences	4,4	
Immobilisations incorporelles en cours	26,7	

2.1.3 Immobilisations corporelles – Mouvements principaux

➔ Néant

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.
Le cerfa 2054-SD de la liasse fiscale est annexé en page 10 du présent document.

2.1.4 Immobilisations incorporelles - Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	3 ans

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise.

2.1.5 Immobilisations corporelles - Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Agencements et aménagements de constructions	Linéaire	5 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport (neuf & occasion)	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau & Informatique	Linéaire	3 à 5 ans

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire considéré comme économiquement justifié en fonction de la durée de vie prévue.
Le cerfa 2055-SD de la liasse fiscale est annexé en page 11 du présent document.

2.1.6 Crédit-bail

➔ Néant

2.1.7 Postes du bilan relatifs aux entreprises liées

Nature	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la Société à un lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		999
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	207	
Autres créances	9	300
Capital souscrit appelé, non versé		
Valeurs mobilières de placements		
Instruments de trésorerie – Actif		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	792	14
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	13	
Instruments de trésorerie – passif		

Charges financières		
Produits financiers		50

2.1.8 Immobilisations financières – Mouvements principaux

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.
Mouvements principaux de l'exercice : Remboursement par l'actionnaire du prêt consenti en 2023, et variation des cautions.

2.1.9 Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.
La valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat.
Une provision pour dépréciation des stocks est effectuée lorsque la valeur brute est supérieure à la valeur de réalisation.

2.1.10 Actif circulant - Classement par échéance

Toutes les créances de l'actif circulant sont exigibles à un an au plus.
Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.1.11 Créances douteuses

La politique du groupe ABO consiste à provisionner les créances clients échues depuis plus de 90 jours.

2.1.12 Produits à recevoir

Rubriques	Montant en K€
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	4.065
Créances fiscales et sociales	
Autres créances	20
TOTAL	4.085

2.1.13 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au coût unitaire moyen pondéré. La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.2 Bilan passif

2.2.1 Capital

Le capital est composé de **23 000 actions** de **16 euros** de valeur nominale :

	Nombre d'actions	**Valeur nominale**	**Capital en K€**
Position en début d'exercice	23.000	16	368
Mouvements :			
Réduction de capital	/		
Augmentation de capital	/		
Position en fin d'exercice	23.000	16	368

2.2.2 Charges à payer

Rubriques	Montant en K€
DETTES	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	346
Dettes fiscales et sociales	1.396
Autres dettes	9
TOTAL	1.751

Montant des créances et des dettes d'impôt différé

L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Provision pour indemnités de départ en retraite	25,3
Effort à la construction	27,6
Participation des salariés aux résultats	30,2
Contribution Sociale de Solidarité	9,1
	92,2

Taux d'imposition : 25 %

Allègement de la dette future d'impôts en K€ : 23,1

2.2.3 Provisions pour risques et charges

	Montant au début de l'exercice	Constitutions par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour litiges	**220,0**		**92,1**	**47,5**			**264,5**
Provisions pour IDR	**411,6**		**25,3**				**436,9**
Total	**631,6**		**117,4**	**47,5**			**701,4**

Des provisions pour litiges, entrant dans le cadre de l'assurance RC ou décennale, sont constituées lorsque la responsabilité de la société est mise en cause et pour un montant plafonné à la franchise. Toutefois, lorsque la mise en cause pourrait éventuellement dépasser les montants pris en charge par l'assureur (caractère le plus souvent exceptionnel), une provision complémentaire est constituée et estimée de bonne foi (ces montants étant très difficiles à définir).

Il est à noter que les contrats d'assurance en géotechnique et en environnement constituent un problème majeur de la profession.

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnité de départ en retraite, en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise une fois le taux plein acquis, s'élève à 1.028.898 € (charges sociales comprises).
Ce montant a été calculé en retenant un taux d'actualisation de 3,4%, un départ en retraite une fois le taux plein acquis, un taux de progression des salaires de 2,2%, et l'utilisation des tables de mortalité INSEE 2018-2020.

Ce montant a été comptabilisé en provisions pour risques et charges au 31 décembre 2024 pour 436.896 €.

La valorisation du fonds constitué par les versements effectués auprès de SMABTP Vie, augmentés des intérêts capitalisés au 31/12/2024 sont déduits de la provision globale brute, soit 592.002 €.

2.2.4 Crédit-bail – Engagements

➔ Néant

2.2.5 Autres dettes - Classement par échéance

Rubriques	Total	à 1 an au plus	entre 1 et 5 ans	plus de 5 ans
C/C Associés Prêt Garanti par l'État	880,2	659,3	220,9	

Toutes les dettes, autres que financières, sont d'échéance inférieure à un an.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Montant du chiffre d'affaires en K€

Prestations de services	**25.318**
Total	25.318

3.2 Ventilation de l'effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	66
Agents de maîtrise et techniciens	83
Professionnalisation – Apprentissage	1
Total	**150**

3.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel enregistre un déficit de 125 K€ correspondant pour 43 K€ à un excédent des dotations aux provisions sur les reprises de provisions et pour 82 K€ à un excédent des charges sur opérations de gestion sur les produits.

3.4 Transfert de charges

Les transferts de charges sont composés à 47% de refacturations au groupe de frais généraux.

3.5 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices – Montants en K€

	Résultat Net	Dont : Résultat exceptionnel
Résultat avant impôt	377,1	(124,9)
Impôt - au taux de droit commun	(59,7)	(31,2)
Impôt - sur PVLT		
Résultat après impôt	436,8	(93,7)

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

3.6 Honoraires de Commissariat aux Comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, facturés au titre du contrôle légal des comptes, s'élève à 35,0 K€.

4. ENGAGEMENTS

4.1 Engagements mentionnés précédemment

Note N°	Intitulés
Cf 2.2.4.	- Crédit-bail

4.2 Autres engagements hors-bilan

Engagements reçus	Montants
Cautions bancaires	515,78 K€
Garantie bancaire sur PGE	2 930,29 K€

5. IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

ABO HOLDING NV, société belge dont le siège est à : Derbystraat 55, 9051Sint-Denijs-Westrem

6. TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ISSU DE LA LIASSE FISCALE

(5) **IMMOBILISATIONS** N° 2054-SD 2025

Désignation de l'entreprise : ASO-ENG GEOTECHNIQUE — Néant ☐

CADRE A	IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
				1	2	3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CZ		DS	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		KD	413 322	KE	KF 31 100
CORPORELLES	Terrains		KG	44 964	KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP		KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS	504 252	KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	87 373	KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY	139 820	KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et matériel informatique		LB	3 582	LC	LD
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III		LN	779 991	LO	LP
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
FINANCIERES	Autres participations		8U		8V	8W
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U	1V 1 249 515
FINANCIERES	TOTAL IV		LQ		LR	LS 1 249 515
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OG	1 193 314	OH	OJ 1 280 615

CADRE B	IMMOBILISATIONS			Diminutions : par virement de poste à poste	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou libre en fin d'exercice : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
				1	2	1	1
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CO	DO	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV 2 204	LW 442 018	IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY 44 964	LZ
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre IQ	IQ		MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui IR	IR		MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions IS	IS		MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK 504 252	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers IU	IU		MM	MN 87 373	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport IV	IV		MP 443	MQ 139 377	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier IW	IW		MS	MT 3 582	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers* IX	IX		MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND	NE	NF
CORPORELLES	TOTAL III		IY		NG 443	NH 779 548	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OL	M7	OW
FINANCIERES	Autres participations		IO		OX	OY	OZ
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		I1		2B	2C	2D
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E 221 804	2F 1 027 712	2G
FINANCIERES	TOTAL IV		I3		NJ 221 804	NK 1 027 712	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK 224 451	OL 2 249 277	OM

7. TABLEAU DE VARIATION DES AMORTISSEMENTS ISSU DE LA LIASSE FISCALE

⑥ AMORTISSEMENTS

N° 2055-SD 2025

Désignation de l'entreprise : ABO-ERG GEOTECHNIQUE — Néant ☐

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	213 650	PF	5 003	PG		PH	218 654
TOTAL I		RK	213 650	RM	5 003	RN		RO	218 654
Terrains		PI	12 950	PJ	0	PK		PL	12 950
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	504 252	QA	0	QB		QC	504 252
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	68 651	QE	2 220	QF	0	QG	70 871
	Matériel de transport	QH	139 820	QI	0	QJ	443	QK	139 377
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 582	QM	0	QN		QO	3 582
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	729 255	QV	2 220	QW	443	QX	731 032
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ON	942 905	OP	7 223	OQ	443	OR	949 686

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS								REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissement	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions : Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions : Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions : Inst. générales, agencements et aménagements	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques, matériel et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles : Inst. générales, agencements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles : Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles : Mat. bureau et informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles : Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation en TOTAL III	NL						XM						NO	
Total général (I + II + III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général (NP + NQ + NR)	NW				Total général (NS + NT + NU)	NY					Total général (NW - NY)	NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		ZI	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

DECISION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE SUR L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-cinq,

Et le trente juin à quatorze heures,

Le soussigné,

Monsieur Frank De PALMENAER, demeurant à Gand (Belgique), Kortrijksesteenweg 766,

Agissant en qualité de représentant permanent de la société ABO-Group France, société par actions simplifiée au capital de 1 515 000 €uros, dont le siège social est à la Seyne sur Mer 83500, ZI des Playes Jean Monnet, la Farlède, 243 avenue de Bruxelles, immatriculée sous le numéro 440 132 900 RCS Toulon,

Laquelle société ABO-Group France agissant en qualité d'actionnaire unique de la société ABO ERG Géotechnique, société par actions simplifiée au capital de 368 000 €uros, dont le siège social est à La Seyne sur Mer 83500, ZI des Playes Jean Monnet, Quartier la Farlède, 243 avenue de Bruxelles, immatriculée sous le numéro 339 110 611 RCS Toulon,

Après avoir déclaré qu'il a été convoqué par le Président non associé au siège social pour ce jour par lettre recommandée avec avis de réception,

Après avoir constaté la présence de Monsieur Sébastien GORI, Président non associé,

Après que ledit Président non associé a déclaré avoir convoqué également par lettre recommandée avec avis de réception le commissaire aux comptes, lequel est absent et excusé,

Après que le Président non associé a rappelé que l'actionnaire unique est amené à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR.

- Rapport du Président sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2024, ainsi que sur les comptes de cet exercice,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes et le bilan de cet exercice,

- Examen et approbation s'il y a lieu desdits rapports, comptes et bilan,
- Quitus au Président et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation des résultats,

Après que l'actionnaire unique a déclaré que les rapports du Président et du Commissaire aux comptes, le bilan, le compte de résultat et l'annexe ainsi que le texte des décisions proposées lui ont été adressés et tenus à sa disposition dans les conditions et délais prévus par les textes légaux et réglementaires,

Après que le Président non associé a déposé sur le bureau les documents suivants :

- La copie de la convocation de l'actionnaire unique et du commissaire aux comptes accompagnées des avis de réception postale,
- Le rapport du Président sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Le Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice,
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice écoulé,
- Et le projet des décisions soumises à l'associé unique,

Après que lecture a été donné des rapports du Président et du Commissaire aux comptes,

Après que les débats ont été ouverts et qu'un échange de vue a eu lieu entre l'actionnaire unique et Monsieur Sébastien GORI, Président non associé,

A ARRETE LES DECISIONS SUIVANTES :

1. - L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance par la lecture qui lui en a été faite des rapports du Président et du Commissaire aux Comptes, approuve l'ensemble des comptes annuels se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui sont présentés par le Président, ainsi que les opérations qu'ils concernent.

2. - L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance par la lecture qui lui en a été faite du rapport du Président,

- D'une part, prend acte des conventions de management et de refacturation des cotisations des assurance SMABTP, RC et garantie décennale ainsi que des cotisations des assurances pour la flotte de véhicules automobiles,

  Lesquelles conventions conclues au cours des exercices antérieurs, avec la société ABO-GROUP France, société mère, et qui se sont poursuivies aux conditions rappelées dans le rapport du Président,

  Lesquelles conventions susceptibles de tomber sous le coup des

dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce,

- D'autre part, prend acte des conventions libres conclues au cours des exercices antérieurs entre notre société et des sociétés sœurs, (les sociétés ABO ERG Equipement, ABO ERG Environnement et NICERG) et qui se sont poursuivies aux conditions rappelées dans le rapport du Président.

3. – L'actionnaire unique, conformément aux dispositions de l'article 223 Quater du Code général des Impôts, approuve les dépenses et charges non déductibles s'élevant à 25 425 €uros.

4. – Comme conséquence des décisions qui précèdent, l'actionnaire unique donne quitus au Président de sa gestion et de son mandat et au commissaire aux comptes de son mandat, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

5. – L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance par la lecture qui lui en a été faite du rapport du Président, et sur sa proposition, statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice écoulé et après avoir constaté que la Réserve légale était dotée d'un montant représentant au moins 10% du capital social et que les comptes dudit exercice se soldent par un bénéfice de 436 802 €uros, d'affecter et de répartir ainsi qu'il suit ledit bénéfice, savoir :

- Distribution d'un dividende de 250 000 €uros,

- Le solde, soit la somme de 186 802 €uros en Report à nouveau.

L'actionnaire unique décide que ce dividende de 250 000 €uros, sera mis en paiement à partir d'une date qui sera fixée par le Président, et au plus tard le 30 septembre 2025.

6. – L'actionnaire unique constate pour satisfaire à l'obligation imposée par l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, que le montant du dividende mis en distribution, au titre des trois derniers exercices a été le suivant :

- Au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 : 180 00 €uros,

- Au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 : 310 000 €uros,

- Au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 : 420 000 €uros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quinze heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'actionnaire unique.

L'ACTIONNAIRE UNIQUE
ABO-Group-France
F. DE PALMENAER



ABO-ERG Géotechnique

ABO-ERG

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Le Calypso
Quartier Euromed
Boulevard Jacques Saadé
48, quai du Lazaret
13002 Marseille

Tél. : +33 (0) 4 91 23 98 00
www.ey.com/fr

ABO-ERG Géotechnique
ABO-ERG

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Actionnaire Unique de la société ABO-ERG,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'actionnaire unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABO-ERG relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'actionnaire unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 25 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Xavier Senent